

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**COMPTE RENDU SOMMAIRE**

(Affiché en exécution de l'Art L 121-17 du Code des Communes)

**Séance du 27 novembre 2015**

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Lucien GONNOT, Maire.  
Voici les points principaux qui ont été abordés lors de cette séance :

**I - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 30 OCTOBRE 2015**

Le compte rendu de la séance du 30 octobre 2015 est approuvé à 11 voix pour et 3 abstentions.

**II – RÉVISION DES TARIFS 2016**

Le Conseil municipal fixe les tarifs applicables à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016. L'augmentation moyenne est de 1 %.

Désignation	Tarifs 2016 (€)
<b>Cimetière</b>	
2m <sup>2</sup> concession 15 ans	<b>101</b>
2m <sup>2</sup> concession 30 ans	<b>131</b>
2m <sup>2</sup> concession 50 ans	<b>177</b>
1m <sup>2</sup> concession 15 ans	<b>51</b>
1m <sup>2</sup> concession 30 ans	<b>66</b>
1m <sup>2</sup> concession 50 ans	<b>88</b>
Columbarium 1 case pour 1/3 urnes 15 ans	<b>601</b>
Columbarium 1 case pour 1/3 urnes 30 ans	<b>788</b>
Remise en état de la plaque nominative	<b>64</b>
Droits inhumation GOUISE	<b>71</b>

<b>Location Grande salle Neuillyssois</b>	
Dîner dansant, bal, repas etc.	<b>194</b>
Chauffage/jour	<b>117</b>
Vin d'honneur privé (durée 2 heures)	<b>51</b>
Chauffage vin d'honneur	<b>62</b>
Ventes diverses séminaires/jour	<b>100</b>
idem/jour supplémentaire	<b>50</b>
Location pour 2 jours	<b>317</b>

<b>Location Petites salles Neuillysois :</b>	
Dîner dansant, bal, repas, etc.	<b>100</b>
Ventes diverses séminaires/jour	<b>51</b>
Location pour 2 jours	<b>175</b>
Chauffage/jour	<b>51</b>
Vin d'honneur privé (durée 2 heures)	<b>30</b>
Chauffage vin d'honneur	<b>30</b>

<b>Location Grande salle personnes extérieures à la commune</b>	
Dîner dansant, bal, mariage...	<b>362</b>
Arbre de Noël	<b>237</b>
Réunion politique	<b>0</b>
Ventes diverses séminaires/jour	<b>117</b>
Idem/jour supplémentaire	<b>51</b>
Location pour 2 jours	<b>625</b>
Chauffage/jour	<b>117</b>
Vin d'honneur privé (durée 2 heures)	<b>117</b>
Chauffage vin d'honneur	<b>62</b>

<b>Location Petite salle personnes extérieures à la commune</b>	
Dîner dansant, bal, repas...	<b>146</b>
Arbre de Noël, congrès, soirée récréative	<b>143</b>
Réunion politique	<b>0</b>
Ventes diverses séminaires/jour	<b>73</b>
Location pour 2 jours	<b>273</b>
Chauffage/jour	<b>51</b>
Vin d'honneur privé (durée 2 heures)	<b>51</b>
Chauffage vin d'honneur	<b>30</b>

Location Vaisselle	<b>42</b>
--------------------	-----------

<b>Encart publicitaires sur Neuilly Infos</b>	
1/16 sur 1 parution	<b>48</b>
1/16 sur 3 parutions	<b>82</b>
1/8 sur 1 parution	<b>82</b>
1/8 sur 3 parutions	<b>141</b>
1/4 sur 1 parution	<b>141</b>
1/4 sur 3 parutions	<b>247</b>
1/2 sur 1 parution	<b>247</b>
1/2 sur 3 parutions	<b>413</b>
1 page sur 1 parution	<b>321</b>

<b>Droits de photocopies</b>	
1 copie couleur A3 ou A4 au secrétariat	<b>0.40</b>
1 copie Noir et Blanc A3 ou A4 au secrétariat	<b>0.30</b>
1 copie A4 dans le couloir	<b>0.20</b>

<b>Droits de Fax</b>	
Droits fax France métropolitaine (par page)	<b>0.50</b>
Droits fax hors métropole (par page)	<b>1.80</b>

<b>Droits place camions</b>	<b>73</b>
<b>Droits de place camion pizza, kebab,...</b>	<b>8</b>

<b>Location jusqu'à 4 tables + bancs</b>	<b>15</b>
<b>Location à partir de 5 tables + bancs</b>	<b>21</b>

### **CLSH**

<b>Cartes Accueil périscolaire (30 tickets)</b>	
Revenus imposables	Tarifs 2016
De 0 à 15 000 €	34.64
De 15 000 à 30 000 €	40.90
Plus de 30 000 €	47.28

Ticket individuel	2.30
-------------------	------

### **III – TARIFICATION ACCUEIL DES MERCREDIS**

La Caisse d'Allocations Familiales a indiqué que le Clsh des mercredis après midis deviendrait un accueil périscolaire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Compte tenu, que la durée d'accueil de l'enfant le mercredi après midi est de 4h30mn, le Conseil municipal fixe, à l'unanimité, la participation des parents à 2 tickets par mercredi après midi.

### **IV – DÉCISION MODIFICATIVE N°2 BUDGET COMMUNE**

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité la proposition de modifications budgétaires qui s'équilibrent en dépenses et en recettes à un montant de 7 913 € en section de fonctionnement, et à 12 195 € en section d'investissement.

### **V – DÉCISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET LOTISSEMENT GARENNE GAYOT**

Afin de pouvoir passer les écritures comptables de fin d'année, le Conseil municipal adopte à l'unanimité la proposition de modifications budgétaires qui s'équilibrent à moins 10 000 € en section de fonctionnement et à un transfert d'article en section d'investissements pour un montant de 10 000 €

### **VI – DÉCISION MODIFICATIVE BUDGÉTAIRE N°1 BUDGET ZONE**

Afin de pouvoir passer les écritures comptables de fin d'année, le Conseil municipal adopte à l'unanimité la proposition de modifications budgétaires qui s'équilibrent à moins 2 213 € en section de fonctionnement et à un transfert d'article en section d'investissements pour un montant de 2 213 €

### **VII – PROJET DE SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE**

- Après que M. le Maire ait rappelé les termes de la loi Notre et les conséquences qu'elle aura pour notre territoire, une discussion s'est engagée sur cette loi et le projet de schéma proposé par M. le Préfet qui prévoit la fusion des communautés de communes du Pays de Lévis en Bocage Bourbonnais, du pays de Chevagnes en Sologne Bourbonnaise avec Moulins Communauté.

Les membres du Conseil municipal regrettent :

- que certaines compétences exercées jusque là par des syndicats à taille humaine fonctionnant bien doivent être supprimés dans un avenir proche.
- que la fusion doit intervenir avant le 01 janvier 2017, ce qui provoquera un ralentissement du à la constitution de nouvelles équipes alors que celles élues en mars 2014 commençait à fonctionner de façon optimum.
- que des conseillers municipaux élus délégués communautaires par nos concitoyens lors des élections communales de 2014 doivent se retirer, alors qu'on nous avait imposé le fléchage et la parité (qui disparaîtra). Où est le respect du suffrage universel ? N'aurait-il pas mieux valu préparer ce changement et le réaliser lors des prochaines élections communales ? comme pour le Conseil régional.

- de ne pas disposer d'une analyse sur les conséquences financières de la fusion des trois communautés.
- que les fusions ne peuvent s'exercer que « de bloc à bloc », en ne laissant pas à certaines communes limitrophes d'effectuer le choix d'adhérer à une autre communauté.

#### **VIII – AVENANT AU CONTRAT COMMUNAL D'AMÉNAGEMENT DE BOURG**

Afin d'entériner l'accord définitif de subvention pour la dernière tranche des travaux d'aménagement de la route de Bessay, un avenant au CCAB doit être signé avec le Conseil départemental.

Le Conseil municipal autorise à l'unanimité M. le Maire à signer l'avenant N°2 au Contrat Communal d'Aménagement de Bourg qui prévoit l'obtention d'une subvention de 81 411 €.

#### **IX – CONVENTION AVEC LE SDIS**

M. le Maire présente un projet de convention proposé par le SDIS 03 qui formalise les autorisations d'absence d'un employé communal sapeur-pompier volontaire pendant son temps de travail.

A l'unanimité, le Conseil municipal valide ce projet de convention et autorise M. le Maire à signer la convention transmise par le SDIS 03.

#### **X – CONVENTION AVEC NEULLY SUR SCÈNE**

A l'unanimité, le Conseil municipal autorise M. le Maire à signer avec Neully sur scène une convention de mise à disposition d'un local de stockage pour les costumes et les accessoires.

#### **XI – CONVENTION AVEC MOULINS HABITAT**

Le Conseil municipal autorise M. le Maire à signer une convention avec Moulins Habitat qui prévoit :

- de céder à Moulins Habitat, à l'euro symbolique, un terrain de 589 m<sup>2</sup> situé dans le lotissement de la Garenne Gayot et de signer les documents afférents à cette vente,
- de garantir les emprunts mobilisés par Moulins Habitat auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, conjointement avec le Conseil départemental de l'Allier.

en contrepartie de l'engagement de Moulins Habitat de construire deux logements individuels locatifs sociaux sur ce terrain.

#### **QUESTIONS DIVERSES**

##### **Radar pédagogique**

M. BAUDOIN indique qu'un radar pédagogique enregistrant la vitesse des véhicules dans les deux sens de circulation a été installé à l'entrée de bourg de la route de Moulins. Il sera régulièrement déplacé aux entrées de bourg ou sur les routes communales où la vitesse des véhicules semble excessive.

##### **Directrice du RAM**

M. le Maire informe que le poste de Directrice du Relais Assistants Maternels est toujours inoccupé. Une candidate a été retenue mais son recrutement ne pourra être effectif qu'après validation de son profil par le Conseil d'administration de la CAF qui interviendra le 16 décembre 2015.

##### **Route de Bessay**

M. ROUYER demande si certains tampons de regard non étanches du réseau d'assainissement situés sur la chaussée de la route de Bessay peuvent être changés. M. BAUDOIN lui répond que la question sera posée au service assainissement de Moulins communauté lors d'une prochaine réunion de chantier.

##### **Sacs alimentaires rue du Bois de Bord**

M. BLANCHARD constate qu'une grande quantité de sacs alimentaires d'une chaîne de restauration rapide est jetée dans la rue du Bois de Bord.

### **Commission communication**

M. BLANCHARD indique que le calendrier des manifestations du 1<sup>er</sup> trimestre 2016 va bientôt être élaboré et invite les associations neuillyssoises à communiquer dès à présent les dates des événements à venir. Il informe également que la commission actualise le film de présentation de la commune et que toute photo de paysage de la commune est la bienvenue.

### **Conseil d'école de la maternelle**

Mme CLAYEUX et M. BLANCHARD dressent un rapide compte-rendu du conseil d'école de la maternelle auquel ils ont assisté le 10 novembre 2015. Il a notamment été évoqué la présence de mégots trouvés dans la cour de l'école maternelle. une sensibilisation des parents a été effectuée.

Dans le cadre d'un projet environnemental, il a aussi été demandé la possibilité d'installer un composteur et une structure florale dans la cour de l'école. Mme DE CHACATON contactera la directrice.

### **Film documentaire**

M. ROUYER informe que film documentaire naturaliste « Nature in focus », tourné en partie dans la commune de Neuilly le Réal, a été projeté au cinéma de Moulins et qu'une nouvelle projection en sera faite le 12 décembre à Bessay-sur-Allier.

### **Travaux en cours**

M. BAUDOIN fait le point sur les divers travaux en cours.

La réception des travaux de réfection de la toiture de la salle Henri Baron aura lieu le 3 décembre. L'aménagement des bordures route de Bessay débutera semaine 49 tandis que se poursuit le busage des fossés et la pose de collecteurs d'eaux pluviales.

Le chemin permettant d'accéder à l'emplacement du futur pylône de téléphonie mobile en fond de zone des Gambades a été réalisé par la société Free Mobile. Les travaux d'installation du pylône devraient être terminés avant la fin de l'année.

L'ATDA a étudié le projet de réfection des trottoirs de la Grand rue. Plusieurs devis ont été demandés pour différents matériaux de revêtement.

L'équipe technique effectue actuellement une réfection des bancs

La séance est levée à 23h00

Le 4 décembre 2015

Le Maire,  
Lucien GONNOT

